



Nyon, le 14 novembre 2005

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de direction n°14-2005

Concerne : le budget 2006

Responsable : Hans Rudolph Kappeler

Monsieur le Président,
Mesdames Messieurs,

La contribution ordinaire des membres est fondée sur la valeur du point d'impôt 2004 ainsi que sur la population 2004 intégrant un facteur d'accroissement de 2%. Ce mode de calcul est destiné à préparer le budget de l'exercice 2006. En début d'année 2006, une première tranche de contribution sera demandée aux membres.

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 29 des statuts, lorsque la valeur du point d'impôt 2005 ainsi que la population au 31.12.2005 seront des données officielles (vers la fin du premier semestre 2006) la deuxième tranche de versement de la contribution annuelle des membres sera ajustée en conséquence.

Le budget intègre également les contributions au fonctionnement des cinq communes non adhérentes qui ont souhaité par voie de convention que le Conseil régional assure pour leur compte les missions de planification régionale et d'appui aux promotions économique et touristique.

Commentaires au budget joint :

- 10 Autorités

Le poste Conseil intercommunal (100) est équivalent au budget précédent. Les commissionnaires seront désormais rétribués sur une base horaire à 35.- par heure.

Le poste Comité de direction (101) connaît une augmentation de 15'100.-. En effet la base de rétribution des autorités devrait changer pour la prochaine législature si le préavis n°13-2005 portant sur cette question est accepté. Ce même préavis propose de porter à 40.- de l'heure le travail en commission consultative ce qui explique l'évolution du poste des jetons de présence.

Le poste 101.3005 est également réévalué pour permettre à certains responsables de dicastère de participer en tant que délégué du Conseil régional à diverses institutions (Conseil de fondation de la Garenne, groupe enfance-région,...).

Le poste 101.3170 est réévalué pour faire face aux charges prévisibles de cette fin de législature.

- 11 Administration

Ce chapitre budgétaire est en augmentation de l'ordre de 38'300.- qui s'explique de la manière suivante. Le poste traitement du personnel (110.3011) subit une évolution de plus de 16'600.-. Une augmentation des salaires a été intégrée à raison de 2%.

Pour les besoins du secrétariat régional, le second poste d'assistante administrative passe de 0.30 à 0.40 ETP avec un changement dans la titulaire du poste ; cela permet au secrétariat régional de disposer, en matière de soutien administratif, d'un équivalent temps plein (ETP). Un poste de bonus a été rajouté permettant, le cas échéant, au comité de direction de récompenser en fin d'année le personnel méritant.

Le poste salaire occasionnel permet d'accueillir des stagiaires.

Les postes LPP, AVS/AI/APG/AC subissent une légère hausse.

Quelques postes administratifs comme les frais de transports (110.3061), imprimés et fournitures de bureau (110.3101) et frais de représentation (110.3063) sont légèrement ajustés. Le poste achat de mobilier et de machines de bureau (110.3111) connaît une hausse de 7'500.- pour faire face à l'acquisition d'un serveur informatique et d'un climatiseur pour la salle de réunion.

Un nouveau poste de leasing a été créé (110.3112) pour notamment la photocopieuse. Cela permet de diminuer légèrement le poste (110.3151) relatif à l'entretien du mobilier et des machines.

Le poste frais de port est réajusté (110.3181). Un nouveau poste est créé concernant Internet (110.3183) il permet de gérer le contenu du site internet.

Il est à noter que l'apport en provenance des aides régulières est diminué de moitié concernant la promotion économique régionale. 75'000.- en lieu et place de 150'000.-.

- 15 Affaires culturelles

Conformément à l'engagement pris dans le plan d'action 2005-2006 une dotation de 120'000.- à ce chapitre a été dégagée. Elle doit permettre d'apporter un soutien à l'enseignement de la musique fondé sur une base équitable (conservatoires et écoles de musique).

- 16 Tourisme

Nyon région tourisme pourra être aidé au travers d'une participation identique à celle de 2005.

Diverses participations ponctuelles sont planifiées notamment relatives à la préparation de la mise en œuvre du plan directeur touristique de la partie jurassienne du district, mais également pour préparer les bases d'une politique touristique du district.

Quelques dossiers doivent également être achevés au travers d'une participation financière du Conseil régional, ils concernent l'étude d'aménagement de la Givrine (PPA) et la faisabilité de la patinoire de Saint-Cergue.

- 18 Transports

La reprise du plan de déplacements du district se traduira par le dépôt d'un préavis auprès du Conseil intercommunal en début d'année 2006.

Un montant de 15'000.- est prévu pour participer aux charges de la traversée lacustre (Nyon Chens-sur-Léman) en expérimentation.

Une participation de 15'000.- est également prévue à l'étude sur les indicateurs de la qualité de services de transports publics réalisée par l'EPFL pour le compte de l'Office de développement territorial. La Ville de Nyon et le service de la mobilité (DINF) participent sur les mêmes bases que le Conseil régional au soutien à cet exercice.

- 21 Participations

En raison de l'évolution de la population et de la valeur du point d'impôt, la participation des membres (210) enregistre une évolution de 113'000.-. La participation des communes partenaires (211) est en très légère augmentation.

Concernant les autres participations (212) les participations et autres cotisations sont fondées sur les mêmes bases qu'en 2005. Le poste (212.4526) a été revu à la baisse pour notamment intégrer une diminution de la subvention du SELT de 20'000.- à 18'000.- (loi sur la promotion économique) ainsi que pour intégrer la nette réduction des activités de PoleNyon à la suite de la non entrée en matière du parc chevalin pour la vente des terrains.

- 22 Service financier

La rubrique (220.3185) a été augmentée d'un montant de 1'000.- destiné à faire face à l'augmentation de la charge de travail de la société fiduciaire chargée de la comptabilité du Conseil régional (Fidasa).

- 42 Urbanisme

Le montant budgété est en diminution de 64'000.- par rapport au budget 2005. Le montant de 36'000.- est destiné à préparer la révision du plan directeur régional (PDR) à l'issue de l'adoption par les communes des lignes directrices du PDR. Lorsque qu'un projet précis sera prêt il sera l'objet d'un préavis au Conseil intercommunal.

- 80 Etudes préliminaires

Ce poste est destiné à accompagner des initiatives locales. Le montant est prélevé sur le fonds de réserve.

- 81 Ouvrages et infrastructures

En 2006, il est prévu de publier au travers d'une brochure et sur internet un listing des sociétés sportives et des équipements de la région à l'intention des habitants de la région. Il est également prévu de participer à l'étude de l'extension du parc animalier de la Garenne.

- 82 Promotion économique régionale

Le même budget qu'en 2005 est reconduit.

Commentaire général

Le comité de direction a veillé à ce que le fonds d'aide régulière soit utilisé conformément aux engagements statutaires et aux vœux de ses membres. Ainsi sur les ressources de 306'000.- dégagées pour ce poste par les communes membres, près de 40% sera attribué au soutien culturel, 36% à la promotion touristique régionale et le solde ~24% à la promotion économique régionale. Dès lors, la moitié des charges de la promotion économique régionale est désormais assurée par le budget de fonctionnement.

Le résultat du budget 2006 présente un déficit de l'ordre de 43'700.- Nous rappelons que l'exercice 2004 a présenté un solde d'exploitation de 76'000.- qui a été attribué aux réserves.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°14-2005 concernant le budget du Conseil régional pour l'année 2006

ouï le rapport de la commission de gestion et finances

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'approuver le budget 2006

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 9 novembre 2005, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Yves Reymond

Patrick Freudiger

Annexe : ment